



Le règlement

- Par TIP, en le retournant, daté et signé, dans l'enveloppe jointe, après affranchissement.
- Par prélèvement automatique ou mensuel. Prendre contact avec l'Accueil - Relation abonnés pour la mise en place de ce mode de paiement ou pour tout renseignement complémentaire.
- Par chèque à l'ordre du Trésor public, en joignant le volet TIP, en les retournant dans l'enveloppe jointe, après affranchissement.
- Par Internet, sur le site dans la rubrique "[Payer sa facture d'eau](#)"
- En espèce, par Carte Bancaire ou par chèque au guichet de la Trésorerie Municipale.

Pour le recouvrement des factures et en cas de difficultés financières passagères

Des solutions existent :

- effectuer un échéancier auprès de la Trésorerie de Poitiers,
- se rapprocher d'une assistante sociale afin de constituer un dossier qui sera étudié directement par le Fonds Solidarité Logement, 10 rue Jean Jaurès à Poitiers. Cette association étudie tous les dossiers de demande d'aide au paiement des factures liées au logement.



Pour les 27 autres communes, vous pouvez effectuer les mêmes démarches auprès du [syndicat Eaux de Vienne - SIVEER](#).

GRAND POITIERS

Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 Poitiers Cedex

HORAIRE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du l